

Logt B :

- enduit éclaté récemment sur cloison séjour/SE au RC au droit du support métallique du ballon d'eau chaude photo 11 sous l'effet d'un choc imputable à la démolition.

⇒ M. H a communiqué le devis du 19.10.11 de l'etse C : $430 + 260 + 240/2 = 630$ € ht.

- décollement récent du doublage du mur séparatif dans le comble à l'occasion des tvx de démolition - photos 12-13

⇒ M. a communiqué le devis du 19.10.11 de l'etse C : $800 + (260 + 140)/2 = 1000$ € ht

|| L'Expert estime que la réparation de ce dommage pourrait être limitée à la pose d'un quart de rond.

- Autres anomalies :

défaut de collage des faïences de la SE, la plupart des carreaux sonnent le creux sur mur séparatif - taux d'humidité anormal - "vert de gris" sur canalisation cuivre du wc - photo 14. Cf observations du 04.01.11.

Logt C :

- compléments aux observations formulées le 04.01.11 :

- 2 fissures anciennes sur mur séparatif Est

- 1 fissure 0.50 ml ancienne sur carrelage au sol du placard photo 15.

- 1 fissure ancienne en linteau de ce placard

- décollement de peinture sur paroi Ouest du séjour au RC

Logt D :

- décollement récent (?) de cloison dans l'angle de la SB contigue à la chbre principale photo 15

- sortie de ventilation à préciser dans la chbre d'enfants.

Ouvrages extérieurs :

- décollement ancien joint de façade au droit de l'angle NE du porche d'entrée.

- solins dégradés récemment sur mur séparatif du 56 arrasé à l'occasion de la démolition - photos 17 à 20 - cf photos 34 à 43 annexées au prérapport.

⇒ Devis de reprise à communiquer par M. H. et l'etse PI

- décollement du mur séparatif Nord par rapport au retour Est - photos 24-25

⇒ Détails des ouvrages existants à préciser par les constructeurs.

7- Documents, renseignements et études à transmettre sous 15 jours

cf chap.6 ci-dessus.

8- Prochaine réunion :

La date en sera fixée après réception et analyse par l'Expert des renseignements et documents évoqués ci-dessus.

Diffusion:

Mairie de Paris S.Juridique et financier.

maître d'ouvrage de l'opération immobilière

Cbt N] gérant du 54 rue Stephenson

M. H. propriétaire du 54 rue Stephenson

Cbt C syndic du 58 rue Stephenson

cbt M syndic du 21 rue Doudeauville

Atelier LION M. d'œuvre de l'opération immobilière de la V. de Paris.

BER de la maîtrise d'œuvre.

Sté A' acoustique de la maîtrise d'œuvre.

Sté TR/ génie climatique de la maîtrise d'œuvre.

Bureau VERITAS contrôleur technique de l'opération immobilière de la V. de Paris.

Sté PI etse de démolition.

Etse C/ CONSTRUCTION etse de construction

Cbt F] et Ass. avocat de l'etse CBC.

PJ/ photos 1 à 30.



6. Visite des lieux

Comme prévu à l'ordre du jour, il a été procédé à :

- l'examen des dommages allégués par le SDC du 21 rue Doudeauville en toiture terrasse du bâtiment sur cour contradictoirement avec l'etse PI (démolition).

nota : il a été rappelé qu'il n'avait pas été possible d'accéder à cet ouvrage lors de la visite préalable du 10.01.11.

- L'examen des dommages allégués par M. au 54 rue Stephenson au titre de la démolition contradictoirement avec l'etse PI

- La visite de ce bâtiment contradictoirement avec l'etse CBC.

nota : les anomalies signalées ci-dessous à ce dernier titre constituent un complément aux observations formulées lors de la visite préalable du 04.01.11 - chap. VI A du prérapport du 28.02.11.

6.1 21 rue Doudeauville

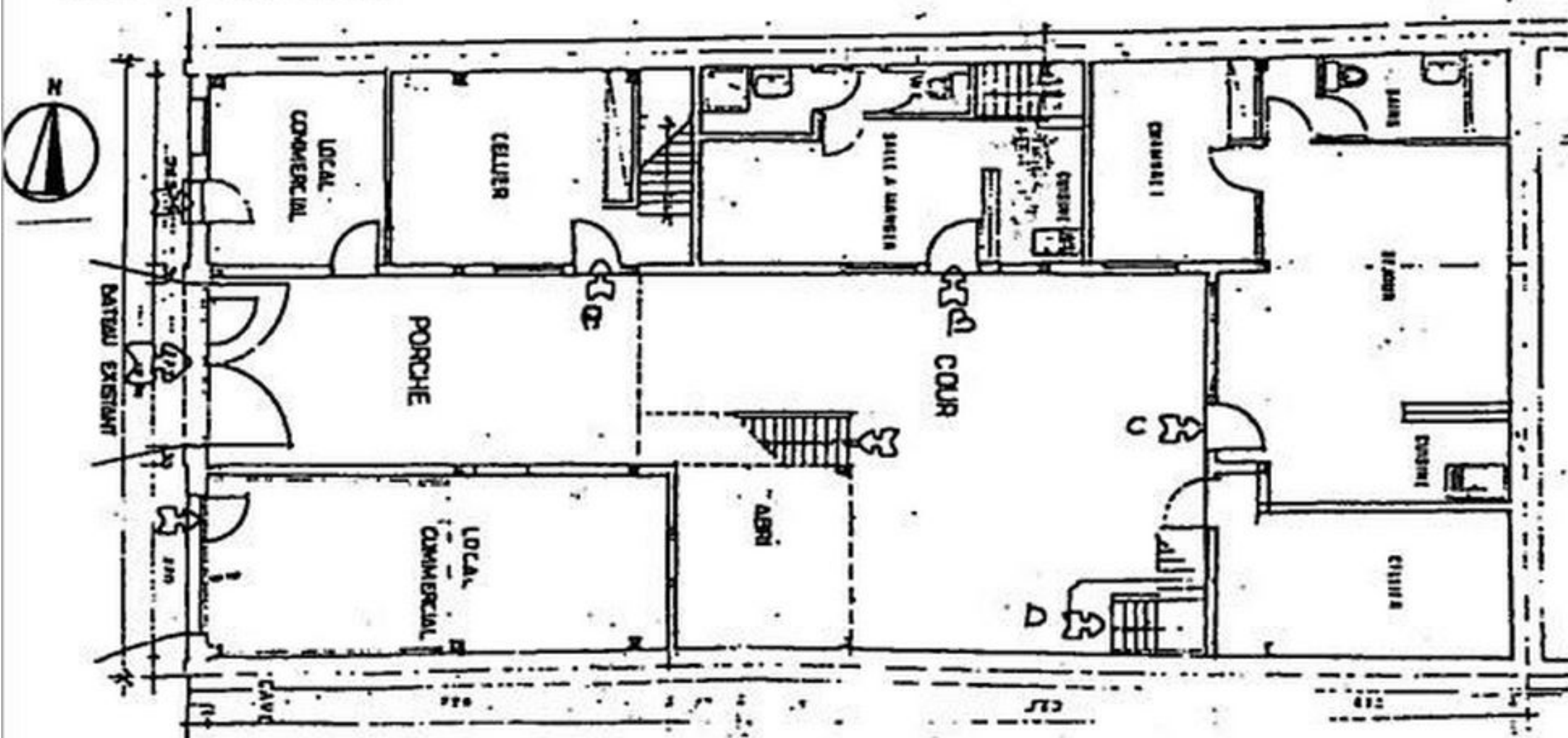
- polycarbonate cassé récemment sur un lanterneau vétuste (photo 1)
- 2 éclats principaux récents (photos 2 et 4) sur solins dégradés et décollés sur la quasi totalité (photo 5)
- 1 mitron vétuste cassé récemment (?) - photos 3-8
- légère trace de choc sur étanchéité auto-protégée photos 6-7

nota le percement de celle-ci n'a pas été démontrée.

⇒ Il est demandé au cdt M et à l'etse PI de présenter des propositions de reprises.

Il n'a pas été observé d'autres dommages en dehors de la vétusté des ouvrages.

6.2 54 rue Stephenson



Ouvrages intérieurs

logt A

aggravation récente des traces d'infiltrations observées sur doublage du mur séparatif au 1^{er} ét. dans la cuisine

⇒ M. a communiqué le devis du 19.10.11 de l'etse COSTA : 1110 € ht.

⇒ L'Expert a rappelé les observations formulées lors de la visite du 04.01.11.

- Autres anomalies observées :

décollement ancien cloison séjour/cuisine au 1^{er} ét - photo 9

divers décolllements anciens de plaques d'habillage en plafond et doublage dans le séjour au 1^{er} ét - défaut de bande de joint

dans le comble (mezzanine) : fissure et décolllement anciens d'enduit au droit de l'encastrement du solivage sur façade sud - photo 10.

A. S.
 Architecte Diplômé Par le Gouvernement
 Expert près les Cours administratives d'Appel
 de Paris et de Versailles
 Expert près la Cour Judiciaire d'Appel de Paris

rue de Lourmel - 75015 PARIS
 tél : 01.4. - fax : 01.4.

40 366
 EXP. T.A. PARIS Réf. Préventif
 1^{er} ord. réf. n° 1008109/11.3 du 30.06.10
 V. de Paris C/ SDC 54 rue Stephenson,
 SDC 58 rue Stephenson, SDC 21 r. Doudeauville,
 SDC 31 rue Palancaux, SDC 2 r. Poissonniers,
 SDC 4 r. Poissonniers, SDC 50 r. G. d'Or,
 ALLION architecte, ATDA ING. CONS.
 TRANSOLAR, VERITAS
 2^e ord. réf. n° 1015790/11.3 du 15.11.10
 V. de Paris c/ PICHETA et autres
 3^e ord. réf. n° 111549/11 du 29.09.11
 V. PARIS C/ CBC et autres
 Noms des Trx
 55 rue Palancaux P. 18°
 56 rue Stephenson P. 18°
 Site Stephenson : phase construction

REUNION D'EXPERTISE DU :

- 3 NOV. 2011

LISTE DES PRESENTS

NOMS (*) en caractère d'imprimerie lisible	QUALITE	ADRESSE	SIGNATURE
Ghr C	Architect de la part d'ateliers lions	10, rue Didot 75014, Paris	
C H	Propriétaire du 54 Rue Stephenson		
Ci	CTK	Picheta	
V G	Avocat CBC	21 rue Hilton 1790 75116	
Pi (FRENCH)	Avocat CBC		
B P	chf Service Tr - Conseiller géotechnicien CBC	13 avenue Noreau Saulnier 78140	
LE S	juriste CBC		
Se	DPA A cop. ville de Paris	98 Quai de la Rappe	
D M	DLH ville de Paris	77 Blvd Marland 75011 PARIS	

(*) les noms illisibles seront considérés comme absents

II - OBJET DE LA DEMANDE -

Selon la requête du 07.05.10 de la VILLE DE PARIS (PJ.1) rédigée dans les termes suivants :

La Ville de Paris va entreprendre des travaux de construction de l'Institut des Cultures d'Islam, situé dans le quartier de la Goutte d'Or et réparti sur deux sites distants d'environ 800 mètres, sis respectivement 55 rue Polonceau et 56 rue Stephenson, à Paris 18^{ème}.

Le marché de maîtrise d'œuvre concernant cette opération a été attribué au groupement solidaire constitué des Ateliers Lion Architectes Urbanistes, en qualité de titulaire mandataire, de la société BERIM, de la société AYDA Ingénieurs Conseils et de la société TRJ, en qualité de co-traitants. Ce marché a été notifié le 12 mai 2009.

Le contrôle technique de l'opération a été confié au bureau VERITAS, par marché notifié le 18 mai 2009.

Le marché de travaux n'a pas encore été attribué.

L'opération implique d'abord la démolition des constructions désaffectées sur le site Polonceau et des deux bâtiments de 5 et 2 niveaux, situés sur le site Stephenson.

Deux bâtiments seront ensuite construits : un R + 3 avec sous-sol sur le site Polonceau et un R + 3 avec deux niveaux de sous-sol sur le site Stephenson.

Ces bâtiments accueilleront notamment des salles d'exposition, des auditoriums, ainsi que diverses activités conformes à la mission dévolue à l'Institut des Cultures d'Islam, ainsi qu'un hammam (sur le site Stephenson).

La présente demande de référé est donc motivée par les risques que fait peser la mise en œuvre des travaux de démolition du bâti préexistant, d'une part, et de construction de l'équipement, d'autre part, sur les immeubles avoisinants.

Les travaux devant normalement débuter en août 2010, la Ville de Paris souhaiterait qu'un état des lieux contradictoire soit établi avant et pendant leur exécution, pour le cas où des désordres se produiraient ultérieurement.

S'agissant de l'exécution de travaux publics, la Ville de Paris s'estime fondée, afin de préserver ses droits, à demander à Madame le Président du tribunal administratif de Paris, conformément à l'article R. 532-1 du code de justice administrative, la désignation d'un expert qui aura pour mission :

- de se rendre sur place et de procéder sans délai à l'examen des lieux ;
- de constater l'état des propriétés riveraines sises 54 et 58 rue Stephenson, 21 rue Doudeauville, 51 rue Polonceau, 2 et 4 rue des Poissonniers et 50 rue de la Goutte d'Or, à Paris 18^{ème} ;